

Réservé à l'administration

N° de référence individuel

N° de dossier

Important – Vous devez signer ce formulaire et le joindre à votre demande si vous payez les frais exigés par carte de crédit.

Information sur la collecte des renseignements personnels : veuillez vous référer à la page 2 du document.

Raison de la demande

Demande d'un employeur relativement
à une offre d'emploi :

Temporaire Permanent

Demande de sélection temporaire pour :

Travail temporaire

Demande d'engagement – Regroupement familial

Évaluation comparative des études effectuées
hors du Québec

Demande de sélection permanente pour :

Travailleur qualifié
(Programme de
l'expérience québécoise
seulement)

Travailleur autonome

Entrepreneur

Reconnaissance à titre de consultant en immigration :

Demande de reconnaissance

Renouvellement

Il est obligatoire de fournir
les coordonnées du requérant
principal s'il n'est pas le titulaire
de la carte de crédit.

► Requérant principal (personne qui fait la demande)

Nom

Prénom

Date de naissance (année/mois/jour)

Indiquez les nom et prénom
de la personne titulaire de
la carte de crédit. Vous devez
nous transmettre le **formulaire
original** signé par la personne
titulaire de la carte de crédit.

**Aucune photocopie
ne sera acceptée.**

► Autorisation

J'autorise le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à porter le montant de _____ \$ CA
à ma carte de crédit.

Nom

Prénom

Signature

Date (année/mois/jour)

Carte de crédit

Visa MasterCard

Numéro

Expiration

(Mois) (Année)

American Express

Numéro

Expiration

(Mois) (Année)

Renseignements personnels

Les renseignements personnels et l'autorisation de prélèvement que vous fournissez dans le présent formulaire sont nécessaires au traitement des droits exigibles et payables au moment de la présentation de la demande de sélection et d'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ou de la reconnaissance à titre de consultante en immigration ou de consultant en immigration, comme prévu aux articles 73, 74, 75 et 78 de la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1) et à l'article 7 de la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* (RLRQ, chapitre M-16.1).

En cas d'irrecevabilité de la demande, nous vous informerons que le présent formulaire avec les renseignements qu'il contient sera détruit. Les renseignements personnels collectés dans ce formulaire seront traités de manière confidentielle et seul le personnel du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) dûment autorisé y aura accès. Les renseignements seront utilisés et communiqués, le cas échéant, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès).

Tous les champs du présent formulaire sont obligatoires. Ainsi, toute omission ou tout refus de communiquer les renseignements demandés peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans son traitement. La validité du consentement que vous donnez dans le présent formulaire à l'utilisation de vos renseignements personnels est limitée à la période de traitement des droits exigibles.

Les renseignements personnels collectés dans ce formulaire seront conservés pour la période prévue au calendrier de conservation du Ministère et, par la suite, ils seront détruits. Vous avez le droit de connaître les renseignements vous concernant et qui sont détenus par le Ministère. Si vous considérez que certains renseignements sont inexacts vous pouvez les faire corriger en envoyant une demande écrite au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Pour toute question relative au présent formulaire, nous vous invitons à communiquer avec le Ministère par téléphone au 1 877 864-9191. Nous vous invitons également à consulter la Politique de confidentialité applicable aux sites Web du Ministère. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que l'utilisation de vos renseignements personnels n'est pas conforme à la Loi sur l'accès, vous pouvez porter plainte à la Commission d'accès à l'information du Québec.